



**DECISION DU BUREAU**  
**Séance du 11 juin 2025.**

Date de la convocation : 03/06/2025  
Nombre de membres : 18  
En exercice : 17  
Présents : 9  
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 1

Le mercredi 11 juin 2025 à 14h00,  
les membres du bureau,  
légalement convoqués,  
se sont réunis au siège du Syndicat  
situé 9 rue des Trois Banquets à Toulouse  
sous la présidence de Monsieur Thierry SUAUD.

**Étaient présents :** M. BÉZIAT Denis, M. CAZARRÉ Max, Mme FÉVRIER Anne-Marie, M. FUSEAU Philippe, Mme GIBERT Janine, M. LASSERRE Marc, M. RASPEAU Raoul, M. SAVIGNY Thierry, M. SUAUD Thierry.

**Étaient absents excusés :** M. ALMÉRO Jean-Jacques, M. BARBREAU Robert, M. BOUBE Patrick, Mme BONHOMME Martine, Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer, M. DEBEAURAIN Guillaume, M. RIVAL Patrice, M. SARRALIÉ Claude.

**Pouvoirs :**

- M. BOUBE Patrick à M. SUAUD Thierry

**Décision n°BU202535: Marché de travaux du réseau de chaleur du LHERM**

*Nomenclature : 1.1 Marchés publics*

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur CAZARRÉ Max est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne expose,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°CS202023 en date du 9 octobre 2020 du Comité Syndical concernant les attributions de délégation au Bureau conférant, notamment, la délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de marchés ou accords-cadres, de travaux, de fournitures et de services dont le montant est supérieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant, le cas échéant, les avenants auxdits marchés,

**Vu** la consultation organisée par le SDEHG le 21 novembre 2024 selon une procédure adaptée comprenant 4 lots, en application de l'Article L2123-1 du Code de la Commande Publique, pour la construction d'une chaufferie bois et de son réseau de chaleur sur la commune du LHERM,

**Vu** la délibération n°BU202523 en date du 9 avril 2025 du Bureau du SDEHG autorisant le Président à déclarer le LOT 1 « Voirie et réseaux Divers – Gros Œuvre – Fondations » sans suite pour motif d'intérêt général pour des raisons économiques, et à relancer une nouvelle procédure pour cette même prestation,

**Vu** la nouvelle consultation organisée le 18 avril 2025 portant sur les seules prestations du LOT 1 scindé en 1.1 « VOIRIE ET RESEAUX DIVERS » et 1.2 « GROS ŒUVRE ET FONDATIONS », selon une procédure adaptée en application de l'Article L2123-1 du Code de la Commande Publique,

**Considérant** que le choix des offres économiquement les plus avantageuses, après application des critères de jugement énoncés dans le Règlement de la Consultation du marché initial pour les LOTS 2, 3 et 4 et dans le Règlement de Consultation du marché relancé pour le LOT 1 scindé en 1.1 et 1.2 est le suivant :

LOTS	CANDIDAT	Note/100	ESTIMATION (€ HT)	PRIX en € HT après négociation	ECART en %
Lot 1.1 : VRD	DUPUY	95	25 000,00 €	24 120,00€	-3,5%
Lot 1.2 : GROS ŒUVRE ET FONDATIONS	COLAS	98	75 000,00 €	48 874,00 €	-34,8%
Lot 2 : CONTAINERS ET PROCESS BOIS	HARGASSNER	90	281 580,00 €	250 834,69 €	-10,9%
Lot 3 : HYDRAULIQUE ELECTRICITE CHAUFFERIE ET SOUS STATION	ALIBERT	95	209 450,00 €	249 777,26 €	+19,3%
Lot 4 : RESEAU DE CHALEUR	SCAM TP	97,67	247 748,00 €	236 147,00 €	-4,7%
<b>TOTAL</b>			<b>838 778,00 €</b>	<b>809 752,95 €</b>	<b>-3%</b>

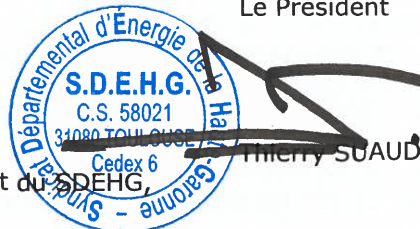
**Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne  
 DECIDE :**

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Président à signer et à notifier :

- Le marché d' « Extension de la chaufferie biomasse et réseau de chaleur sur la commune de LHERM » aux candidats les mieux-disants susmentionnés pour les LOTS 2, 3 et 4 ainsi que tout document y afférent.
- Le marché lié de « Travaux Gros Œuvre et VRD - Extension chaufferie biomasse et réseau de chaleur sur la commune de LHERM » aux candidats les mieux-disants susmentionnés pour les LOTS 1.1 et 1.2 ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus  
 Pour extrait certifié conforme

Le Président



Vu et publié sur le site internet du SDEHG,  
 Le **19 JUIN 2025**

Résultat du vote :

Pour	10
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*